



LE DROIT DE L'ENFANT AUX LOISIRS : QUELLE PLACE POUR LE JEU DANS L'ESPACE PUBLIC ?

Se livrer au jeu et à des activités récréatives est un droit reconnu à l'article 31 de la Convention internationale relative aux droits de l'enfant et un besoin fondamental pour la jeunesse. Comment peut-il être traduit concrètement dans l'aménagement du territoire, alors que le jeu libre en plein air est en déclin face à un besoin de sécurité de plus en plus marqué et à des activités toujours plus guidées ? Le droit aux loisirs est-il respecté de la même manière pour tous les enfants, filles* comme garçons ? Comment favoriser leur participation à l'organisation de l'espace public ? Ce colloque a pour but d'apporter un nouveau regard et d'ouvrir le dialogue autour des enjeux et des avantages d'une planification urbaine adaptée aux enfants et aux jeunes.

Mardi 18 mai - 13h45 à 16h45

Lieu : **HEG Arc, Auditorium, Espace de l'Europe 21, Neuchâtel**

Inscription par e-mail à zoe.lanz@ne.ch jusqu'au 11 mai 2021

Intervenant-e-s

Petra Stöcker

Responsable du programme Espace de Jeu et Culture de Jeu, Pro Juventute Suisse

Sophie Neuhaus

Déléguée à la jeunesse du Canton de Neuchâtel

Jérôme Heim

Collaborateur scientifique, Haute école de gestion Arc